

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**La TNT à Pontarlier, vous rencontrez des perturbations ?  
Vos interlocuteurs sont le diffuseur TDF ou l'Agence Nationale des Fréquences**

Depuis 2016, la Télévision Numérique Terrestre (TNT) est passée en Haute Définition sur l'ensemble du territoire national.

Bien que la diffusion soit optimale sur la commune de Pontarlier, vous pouvez rencontrer certaines perturbations nuisant à la bonne réception de votre TNT. Dans ce cas, l'Agence nationale des fréquences (ANFR), qui assure la protection de la réception audiovisuelle, recense l'ensemble des problèmes de réception afin d'analyser ces données et mettre en place des mesures correctives si besoin. Quant au diffuseur local TDF, ce dernier intervient techniquement sur ses émetteurs pour rétablir le service en cas de coupure ou perturbations.

**Problème de réception de la TNT, mode d'emploi :**

Etape 1 : vérifiez votre installation

**Faites une nouvelle recherche de chaînes** (consultez les vidéos de démonstration ici : <http://www.recevoirlatnt.fr/particuliers/pour-en-savoir-plus/videotheque/#bottom>)

**Vérifiez que votre installation est toujours en bon état de fonctionnement** (électricité, amplificateur, câbles...)

**Vérifiez, si vous êtes en collectif ou copropriété que votre problème de réception n'est pas un cas isolé** mais bien un problème général, en interrogeant vos voisins ou votre syndic.

Etape 2 : le mode de réception

**Malgré les vérifications opérées en étape 1, vous constatez toujours des difficultés de réception de la TNT :**

**Vous recevez la TNT par réseau câblé :** contactez votre opérateur Numéricâble (au numéro de téléphone indiqué sur vos factures) ou votre Syndic si vous êtes en copropriété

**Vous recevez la TNT par le web :** contactez votre opérateur (Orange, Free, SFR, ... au numéro de téléphone indiqué sur vos factures)

**Vous recevez la TNT par parabole :** contactez une entreprise spécialisée en dépannage de ce type

**Vous recevez la TNT par antenne râteau :** contactez le diffuseur local TDF au **0892 35 09 49 (40 cts €min)** ou sur <http://www.diffusion.tdf.fr>, en détaillant les anomalies et en précisant le nom du relais émetteur vers lequel votre antenne est orientée.

*Vous pouvez également faire part de vos problèmes de réception, à l'Agence nationale des Fréquences, chargée de la protection de la réception de la TNT reçue par l'antenne « râteau », en appelant le 0970 818 818 (du lundi au vendredi de 8h à 19h - prix d'un appel local).*

**Retrouvez toutes les informations sur la TNT HD**  
sur le site [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr), ou en appelant le 0970 818 818  
(du lundi au vendredi de 8h à 19h - prix d'un appel local).